

# COMMUNE DE SPERACEDES

## CAISSE DES ECOLES

### PROCES VERBAL

#### Conseil d'Administration

Mardi 19 Avril 2011 à 18h, Salle des Mariages

**Présents :**

SCORDO Francis, ESCANO Christophe, ROUSTAN Christophe, PASQUELIN Joël, DUCROZ Stéphanie

**Absents excusés :**

TARDY François, DOMART Sylvie, JACQUEMAIRE Nathalie, MAURY Philippe, LEROYER Céline

**ORDRE DU JOUR :**

**1/ Approbation du compte de gestion 2010**

M. SCORDO donne lecture du compte de gestion :

Recettes : 23 526,00  
Dépenses : 22 740,67  
Résultat 2010 : + 785,33

A l'unanimité, le compte de gestion 2010 est approuvé.

**2/ Vote du compte administratif 2010**

M. PASQUELIN donne lecture du compte administratif, qui est le reflet de la comptabilité du trésorier.

Dépenses : 22 740,67  
Recettes : 23 526,00  
Report N-1 : + 4 883,50  
Résultat 2010 : + 785,33

A l'unanimité, le compte administratif est voté.

**3/ Affectation des résultats**

M. SCORDO donne lecture des chiffres :

**Résultat de fonctionnement 2010**

- Résultat estimé de l'exercice 2010 + 785,33 €  
- Résultat antérieur reporté 2009 + 4 883,50 €  
- Résultat à affecter + 5 668,83 €

**Affectation**

- Fonctionnement R002 + 5 668,83 €

A l'unanimité, l'affectation des résultats est approuvée.

**4/ Budget Primitif 2011**

M. SCORDO énonce les chapitres du BP 2011 :

Dépenses : Chapitre 011 : 25 428,83  
Chapitre 65 : 3 400,00  
Chapitre 67 : 150,00

Soit un BP de 28 978,83

Recettes : Chapitre 74 : 23 310,00 Subvention communale  
+ Report : 5 668,83  
Total : 28 978,83

A l'unanimité, le BP 2011 est voté.

M. SCORDO informe que la commune a voté toutes les demandes de matériel en investissement pour la Caisse des Ecoles.

M. ESCANO rajoute que le budget communal est très serré et malgré cela une augmentation de la subvention de la Caisse des Ecoles a été votée afin d'en assurer le bon fonctionnement.

M. SCORDO rajoute que la commune a augmenté toutes les taxes pour pouvoir boucler le budget et pouvoir voter toutes les opérations.

#### **5/ Indemnité de conseil allouée au Trésorier principal**

M. SCORDO donne lecture de la délibération :

« L'arrêté du 3 septembre 1983 a créé l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor.

Mme KERN étant le comptable du Trésor en poste à Grasse, il convient de lui attribuer cette indemnité ».

A l'unanimité, l'indemnité est approuvée.

#### **6/ Admissions en non valeur**

M. SCORDO donne lecture de la délibération :

« Après examen des titres, et après avoir mis en œuvre tous les moyens à sa disposition afin de procéder au recouvrement des sommes dues à la Caisse des Ecoles, Madame la Trésorière Principale a fait parvenir à la Caisse des Ecoles un état des sommes irrécouvrables pour un montant de 269,50 € ».

Mme DUCROZ demande si toutes les poursuites sont faites. Réponse de M. SCORDO : « Oui, les poursuites sont faites. Le trésorier a jusqu'à 3 ans pour recouvrer les impayés ».

#### **7/ Aide cantine**

M. SCORDO expose la situation de Mme MAJOUILLIER qui rencontre actuellement des problèmes personnels. Il propose de prendre en charge les repas de cantine de son enfant pour le mois de janvier 2011. A l'unanimité, les membres de la Caisse des Ecoles approuvent cette aide.

#### **4/ Questions diverses**

- Mme DUCROZ demande si les parents savent que la Caisse des Ecoles peut aider les familles en difficulté. M. ROUSTAN précise que les parents s'adressent davantage à l'Association des Parents d'Elèves.

- M. ESCANO informe que l'élection des parents d'élèves membres de la Caisse des Ecoles aura lieu le 17 mai à 18h.

La séance est levée à 18h20.